

MODE D'EMPLOI

Le Questionnaire de Santé " QS-SPORT " et son attestation, en vue du renouvellement¹ des licences sportives.

De récentes modifications du code du sport ont fixé les conditions de renouvellement des licences sportives, tout particulièrement concernant la surveillance médicale des licenciés sportifs.

Il est désormais prévu que la présentation d'un certificat médical soit exigée lors de toute 1^{ère} demande de licence, puis tous les 3 ans. Pour les renouvellements effectués dans cet intervalle, les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et fournir à leur association une attestation.

Les démarches à effectuer, pour les associations :

- Fournir aux adhérents des associations le questionnaire de santé et l'attestation à remplir.
- Récupérer auprès des adhérents les attestations et les conserver.
- S'il est mentionné « NON » dans l'attestation, la licence sportive est renouvelée sans condition.
- S'il est mentionné « OUI » dans l'attestation, l'adhérent doit fournir un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée.
- Un ajout sur Filéo permettra de certifier la réception de l'attestation.

Les démarches à effectuer, pour les adhérents :

- Remplir le questionnaire de santé puis l'attestation fournis par l'association.
- Redonner à l'association l'attestation remplie et signée.
- S'il est mentionné « NON » dans l'attestation, la licence sportive est renouvelée sans condition.
- S'il est mentionné « OUI » dans l'attestation, la présentation d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée est obligatoire, l'adhérent est invité à consulter un médecin en lui présentant le questionnaire de santé rempli.

¹ S'entend par renouvellement, la délivrance d'une nouvelle licence sportive sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération

**DOCUMENT À REMETTRE
AU RESPONSABLE DE VOTRE ASSOCIATION**

*Attestation en vue du renouvellement de ma licence sportive relatif au
« QS-SPORT » à compter du 1^{er} juillet 2017³*

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de l'UNSL, je soussigné(e)..... atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire *dans ce cas : je transmets la présente attestation à l'association au sein de laquelle, je sollicite le renouvellement de ma licence.*

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire *dans ce cas : Je consulte un médecin et lui présente ce questionnaire renseigné. Je fournis un certificat médical à l'association.*

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A : le/...../20.....

Signature (manuscrite) :

Dans le cas où le licencié concerné est mineur :

NOM et prénom du représentant légal :

Fait à : le/...../20.....

Signature (manuscrite)

³ En référence au Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

DOCUMENT À CONSERVER.

Questionnaire de Santé " QS-SPORT " pour le renouvellement de ma licence sportive ¹

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport,

Le décret 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, fixe les conditions de renouvellement de la licence sportive et énumère les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières pour lesquelles un examen médical spécifique est requis. Il prévoit que la présentation d'un certificat médical, soit exigée lors de la demande d'une licence ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans.

S'entend par renouvellement, la délivrance d'une nouvelle licence sportive sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

A compter du 1er juillet 2017, les pratiquants doivent remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, le questionnaire suivant fixé par l'arrêté du 20 avril 2017².

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS : | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| A CE JOUR : | | |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. | | |

¹ Dans le respect du secret médical, je conserve ces données médicales personnelles et m'engage à remettre la présente attestation à l'association au sein de laquelle, je sollicite le renouvellement de ma licence sportive.

² Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.